



MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN
1589, rue Principale
Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0
Tél. : (819) 828-2872 Téléc. : (819) 828-0442
municipalite@st-adrien.com

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC
SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Adrien :

QUE la séance ordinaire du conseil municipal du 10 janvier 2022 et les suivantes (jusqu'à nouvel ordre du gouvernement) devront à nouveau être tenue à huis clos pour respecter l'arrêté ministériel. Le gouvernement a prolongé l'état d'urgence sanitaire pour une durée indéterminée. Par conséquent, l'ensemble des mesures dédiées aux municipalités continuent de s'appliquer.

Les citoyens sont invités à faire parvenir les questions ou les commentaires par écrit par courriel à : municipalite@st-adrien.com.

Vous pouvez également nous laisser vos questions sur la boîte vocale à conditions d'y laisser tous les détails suivants :

- Votre nom ;
- Votre commentaire ou question ;
- Mentionner à qui s'adresse la question ou commentaire.

Le procès-verbal de la rencontre sera déposé sur le site de la municipalité. Les séances à huis clos, quant à elles seront est enregistrées et disponibles sur le site web.

DONNÉ à Saint-Adrien ce 4^e jour du mois de janvier deux mille vingt-deux

Maryse Ducharme, dma
Directrice générale et greffière-trésorière